

Chapitre 3. Notion du développement durable

1- Introduction

Actuellement, au niveau mondial, les ressources en matière première diminuent. La pollution augmente et continue à avoir de plus en plus d'effets visibles sur la planète. D'autre part, des problèmes d'ordre social et économique se font de plus en plus ressentir, comme le chômage, la surpopulation, les problèmes de santé, d'éducation, d'exclusion, de pauvreté, de malnutrition...

Le concept de développement durable est largement admis depuis plus de 20 ans pour faire face aux grands défis de la planète. Il s'agit d'un développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement viable.

2- Définition

2-1-Développement:

La notion du développement, telle qu'ont développé les économistes, tire son origine des sciences du vivant (le développement d'un organisme = évolution de l'état embryonnaire vers l'état adulte). La croissance, quant à elle, correspond, à un changement quantitatif (augmentation de la richesse d'un pays par exemple). Ces deux phénomènes ne sont pas nécessairement liés. Il est possible d'observer une croissance économique sans développement réel de la société concernée et vice versa.

2-2-Le développement durable :

Selon la définition donnée dans le rapport Brundtland en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins [6].

Il est alors complété par la définition des trois piliers à concilier dans la perspective du développement durable : l'activité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale (Figure 2).

- le **pilier économique** qui doit être productif c'est-à-dire générer des profits
- le **pilier social** qui doit assurer à toute la population un niveau de vie acceptable
- le **pilier environnemental** qui doit tendre au respect de l'espace exploité et des ressources

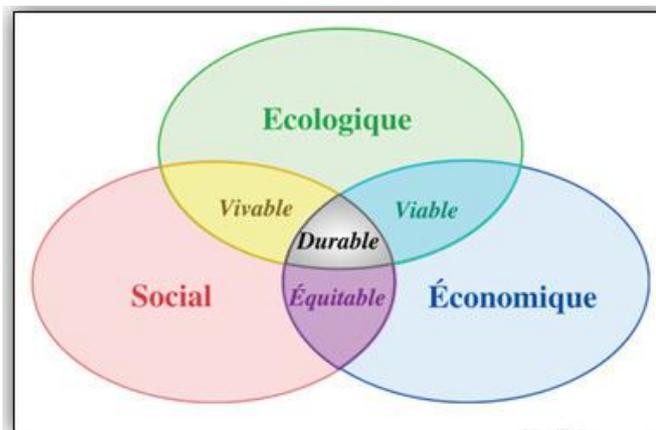


Figure2 : Schéma des trois piliers du développement durable.

2- Bref historique du développement durable

Au niveau international, l'Organisation des Nations Unies est l'initiatrice principale du développement durable. Depuis les années 1960, s'organise une vaste mobilisation contre les méfaits de notre développement sur l'environnement : création du WWF en 1961 et de Greenpeace en 1972. En 1971, les ministères de l'environnement font leur apparition dans plusieurs pays du monde. C'est dans ce contexte que s'organise la première grande conférence internationale sur l'environnement à Stockholm en 1972.

1972- Le rapport de Meadows (club de Rome)

Ce rapport a permis de tirer une première conclusion:

"Le maintien d'un rythme de croissance économique et démographique, présente des menaces graves sur l'état de la planète et donc sur la survie de l'espèce humaine. Seul un état d'équilibre avec le maintien d'un niveau constant de la population et du capital permettrait d'éviter la catastrophe qui guette l'humanité (théorie de la croissance 0)"

1972 - Première conférence internationale sur l'environnement humain à Stockholm : les débuts d'une gestion internationale du climat "Une seuleTerre"

Pour la première fois, les Nations Unies se réunissent pour évoquer l'impact environnemental de la forte industrialisation des pays développés sur l'équilibre planétaire. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain adopte la Déclaration de Stockholm, qui contient les premiers grands principes d'une gestion rationnelle de l'environnement compatible avec le développement économique. De cette réunion, découle la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), un organisme basé à Nairobi et qui s'attache à encourager la coopération pour protéger l'environnement, à

sensibiliser le public sur le changement climatique et soutient les actions à la gestion des ressources naturelles pour répondre aux besoins des générations futures.

1987 - Le rapport Brundtland : définition du développement durable [6]

En 1987, la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, présidée par le Premier ministre de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, publie le rapport Notre Avenir à tous. Le rapport souligne qu'un développement mal maîtrisé et écologiquement irresponsable peut mener l'humanité à sa perte. Les problèmes environnementaux sont essentiellement dus à la grande pauvreté régnant dans les pays du Sud et aux modes de consommation et de production non durables pratiqués par les pays du Nord.

1992 - Sommet de la Terre à Rio de Janeiro : développement durable et Agenda 21

"Sommet de la Terre" [7]

Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 consacre le concept de développement durable. 27 principes sont énumérés, trois conventions lancées (biodiversité, changement climatique et désertification) et un programme d'action pour le XXI^{ème} siècle (Agenda 21) est adopté par les 173 Etats présents.

De fait, à partir de la conférence de Rio, le développement durable sert de fil conducteur à de nombreuses conférences organisées par les Nations Unies :

- **Conférence du Caire sur la Population (1994)**
- **Sommet de Copenhague pour le développement social (1995)**
- **Conférence sur les femmes à Pékin (1995 et 2005)**
- **Conférence d'Istanbul II consacrée aux villes (1996)**

2002 - Sommet de la Terre à Johannesburg

Le Sommet mondial pour le Développement Durable est l'occasion de faire le point sur les programmes lancés à Rio de Janeiro. Jugé décevant par les ONG, il se termine par l'adoption d'un Plan d'action qui comprend surtout des déclarations générales sur des domaines très variés du développement durable (eau, énergie, santé, biodiversité...).

2010 - Conférence sur le climat à Cancun (CCNUCC)

Après l'échec de Copenhague, en 2009 les 193 Etats réunis à Cancun ont réussi à adopter un texte de compromis. Principale avancée, l'adoption de mécanismes plus concrets pour réduire le changement climatique. Parmi eux, la création d'un Fonds vert destiné à aider

les pays les plus pauvres à s'adapter à la lutte contre le changement climatique. Autre avancée, la mise en place d'un système de compensation pour lutter contre la déforestation. Par ailleurs, un mécanisme de transfert technologique, bien qu'encore mal défini, permettra de rendre disponible des technologies plus vertes aux pays en voie de développement afin de leur assurer un développement économique moins dommageable pour l'environnement.

20-22 juin 2012 - Conférence des Nations Unies sur le développement durable : Rio+20

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012, également appelée Rio+20, 20 ans après le Sommet de Rio de 1992. La conférence Rio 1992 fut un succès diplomatique et juridique: trois conventions ratifiées (climat, biodiversité et désertification) ; un nouvel instrument de gouvernance mondiale (la commission des Nations Unies pour le développement durable) et des programmes d'action locale (agenda 21).

3- Les Objectifs de développement durable

En 2015, à New York lors de l'Assemblée générale des Nations unies, tous les pays du monde se sont accordés sur **17 Objectifs** de développement durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030.

ODD 01 : Pas de pauvreté : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

ODD 02 : Faim zéro : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

ODD 03 : Bonne santé et bien-être : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

ODD 04 : Education de qualité : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

ODD 05 : Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

ODD 06 : Eau propre et assainissement : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

ODD 07 : Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

ODD 08 : Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.

ODD 09 : Industrie, innovation et infrastructure : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

ODD 10 : Inégalité réduite : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

ODD 11 : Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

ODD 12 : Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

ODD 14 : Vie aquatique : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

ODD 15 : Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

ODD 16 : Paix et justice : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

ODD 17 : Partenariats mondiaux : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

4- Principes fondamentaux du développement durable

La Déclaration de Rio contient 27 principes [7], dont les suivants :

3-1-Le principe de précaution :

Le principe de précaution relève, en premier lieu, des autorités publiques et s'applique dans des situations précises pour faire face à des risques importants. Il concerne en effet les situations qui présentent un risque potentiel de dommages graves ou irréversibles, souvent en l'absence de connaissance scientifique avérée sur le sujet.

3-2-Le principe de prévention :

Le principe de prévention s'applique pour toute situation à risque connu et comportant des dommages prévisibles. Des mesures et des actions doivent être mises en place en priorité en mettant en œuvre les meilleures techniques disponibles au coût minimal acceptable.

3-3-Le principe de participation :

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

3-4-Le principe de subsidiarité :

Qui veut que chaque question soit traitée au meilleur niveau d'efficacité des structures locales (Traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent).

3-5-Le principe de responsabilité :

La responsabilité, au sens commun, est le fait que chaque personne soit tenue de répondre juridiquement ou moralement de ses actes et décisions et d'en assumer les conséquences.

Les pollueurs doivent couvrir les frais occasionnés par la pollution qu'ils génèrent, ainsi que les frais de réduction et de lutte contre la pollution (**pollueur-payeur**). Les prix des biens et services sont fixés suivant les coûts qu'ils occasionnent tant au niveau de la production que de la consommation. Ces prix doivent être proportionnels aux taux de pollution générés, c'est-à-dire que ceux qui polluent le plus doivent payer le plus.

3-6-Le principe de solidarité :

Dans le temps : entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent être effectués en tenant compte des besoins des générations à venir, de leur droit à vivre dans un environnement sain.

Dans l'espace : entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, entre régions pauvres et régions riches, entre milieu urbain et rural.

3-7-Le principe de transversalité et globalité :

Le principe de transversalité s'applique également sur les acteurs qui vont participer au processus de décision, dans le cadre de la gouvernance : toute personne compétente sur le

sujet est invitée à participer. Ces acteurs peuvent être issus d'associations, d'entreprises, être élus ou simple citoyen : la représentation de tous les acteurs de la société est nécessaire pour la transversalité de la décision.

3-8-Le principe d'équité :

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle

- **l'équité inter-générationnelle** tournée vers le futur, qui englobe les droits et **devoirs** que chaque génération a envers les générations futures, en particulier le droit moral de préserver les ressources naturelles et culturelles de la planète.

- **l'équité intra-générationnelle** dans sa dimension spatiale concerne la satisfaction des besoins des générations actuelles, qui suppose la solidarité entre les plus riches et les plus pauvres et la préservation par l'homme des autres espèces et de l'environnement.

5- Indicateurs du développement durable :

4-1-Définition des indicateurs

Un indicateur est une variable, basée sur des mesures, représentant aussi précisément que possible et que nécessaire un phénomène

4-2- Pourquoi des indicateurs ?

Des indicateurs sont nécessaires pour :

- faire prendre conscience aux décideurs et au public des liens qui unissent les valeurs économiques, environnementales et sociales et des arbitrages qui s'opèrent entre elles ;
- pour évaluer les implications à long terme des décisions et des comportements actuels ;
- pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en mesurant les conditions de départ et les tendances ultérieures.

Cependant, il s'est révélé difficile jusqu'à présent d'élaborer des mesures simples et faciles à comprendre, et qui ne sacrifient pas pour autant la complexité sous-jacente du développement durable.

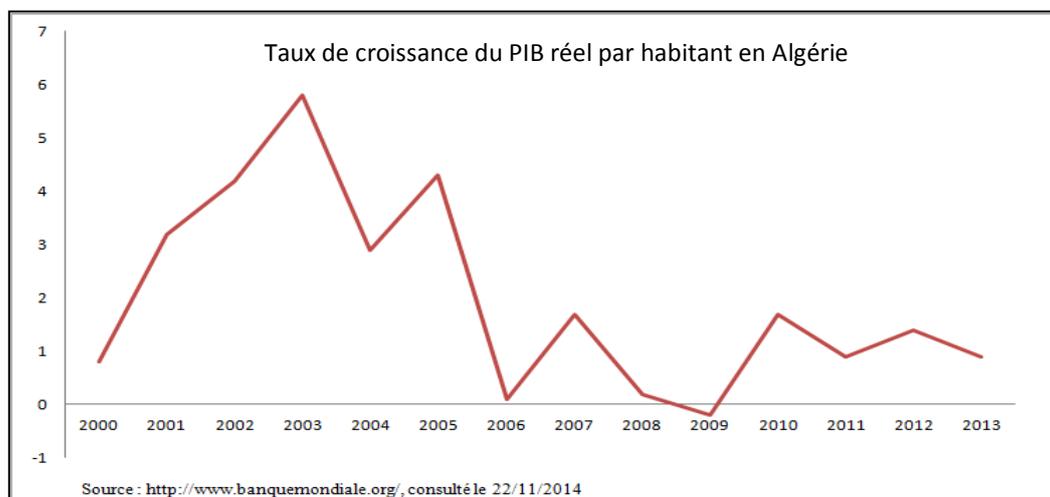
4-3-Quels indicateurs pour le développement durable ?

4-3-1- Les indicateurs phares:

a- Taux de croissance du PIB par habitant

Le PIB ou produit intérieur brut est un indicateur économique de la richesse produite par année dans un pays donné.

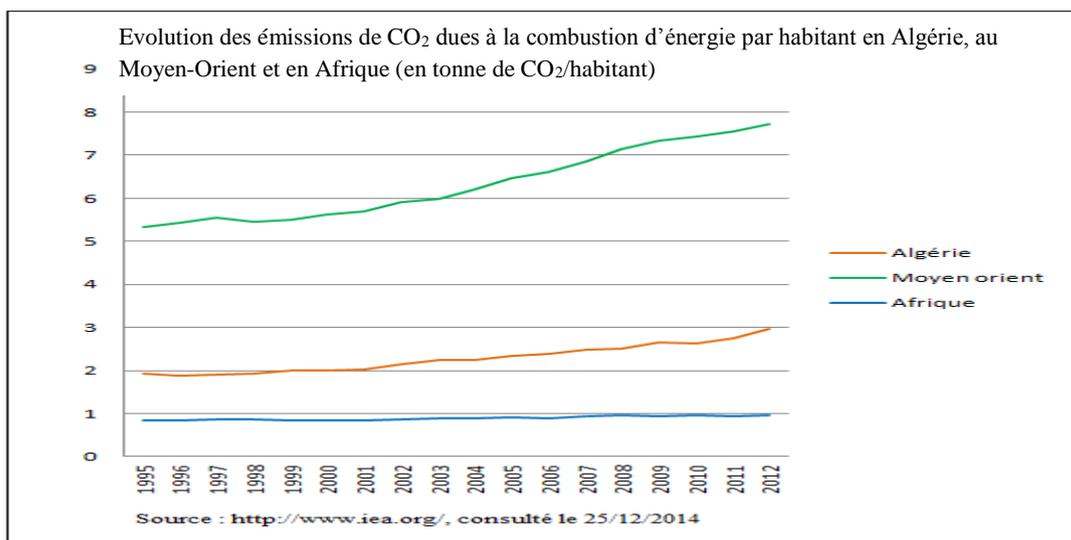
Cet indicateur représente la valeur ajoutée totale des biens et des services produits sur un territoire national. Il est utilisé pour mesurer la croissance économique d'un pays. Le rapport PIB / habitant est utilisé quant à lui pour mesurer le niveau de vie des habitants.



b- Emissions totales de gaz à effet de serre

En 2012, en Algérie, les émissions de CO₂ (qui font partie des émissions agrégées des six gaz à effet de serre considérées par le Protocole de Kyoto : CH₄, N₂O, PFC, HFC et CO₂ ; la combustion d'énergie fossile est responsable de plus de 80% des émissions de CO₂ dans le monde) dues à la combustion d'énergie s'élèvent à 114 million de tonnes, soit environ deux fois supérieure à 1995.

Les principaux secteurs polluants en Algérie sont : transports (49%), résidentiel et tertiaire (31%), et industriel (12%) . Avec une consommation énergétique finale qui a augmenté avec un taux de croissance moyen de 6,5% par an sur la période 2000-2012, et une très faible part des énergies propres l'Algérie a du chemin à faire pour pouvoir maîtriser ses émissions polluants.



c- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire

Les énergies renouvelables : en Algérie, le bouquet énergétique est encore très peu diversifié. Sur la dernière décennie, la part des ER dans le bilan énergétique n'a pas évolué et reste très faible, et ne représente aujourd'hui que 0,11%.

La part des ER du mix électrique est très faible aussi et ne représente que 0,7%, se situant ainsi loin de la moyenne de la zone de l'Afrique du Nord à 6,5%. La production électrique d'origine renouvelable en Algérie est partagée entre le solaire et l'hydraulique qui représente respectivement 15% et 85% (l'éolien est presque inexistant). Les objectifs mis en place par les pouvoirs publics algériens d'augmenter la part des énergies renouvelable dans la consommation énergétique à un niveau de 14% d'ici 2020 ne seront probablement pas atteints.

d- Consommation d'énergie totale dans les transports

Cela implique le choix de modes de transports plus économes en énergie et respectueux de l'environnement.

On constate néanmoins une stagnation de la consommation de produits pétroliers. Parmi les facteurs qui expliquent cette tendance : l'augmentation des prix des carburants, le ralentissement de la circulation routière et l'accentuation de la baisse de la consommation moyenne des véhicules par kilomètre parcouru. À cela s'ajoute également un meilleur respect des limitations de vitesse par les conducteurs.

e- Productivité des ressources

Le volet « production et consommation durables » de la stratégie de développement durable vise le découplage entre croissance économique et utilisation des ressources naturelles et des matières premières. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité des ressources.

La productivité des ressources rapporte le PIB à la consommation intérieure de matières. La consommation intérieure de matières mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées par l'économie nationale, afin de satisfaire aux besoins de la population. Pour cela, elle agrège par exemple les tonnages de combustibles fossiles et de produits minéraux et agricoles, consommés sur le territoire national ou importés, qu'il s'agisse de matières premières ou de produits finis.

f- Espérance de vie en bonne santé

Le développement durable vise aussi un meilleur état de santé. Vivre mieux, c'est d'abord vivre et dans ce contexte l'espérance de vie, par genre et par âge prend valeur d'indicateur central.

Il est complété par l'indicateur d'espérance de vie « en bonne santé » qui rend compte non seulement de l'allongement de la durée de vie mais aussi de l'allongement de la durée de vie sans incapacité majeure.

En Algérie, l'espérance de vie à la naissance s'est allongée depuis 1990 de l'ordre de 5 ans pour les hommes et 4 ans pour les femmes. Elle est de 69 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes. L'espérance de vie à la naissance, total, est de 71 ans, identique à celle des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord. En Algérie, les écarts se réduisent entre les hommes et les femmes pour l'espérance de vie en bonne santé, respectivement 62 et 63 ans pour l'année 2007 (dernière année disponible).

4-3-2- Les indicateurs composites et globaux:

Un indicateur composite, également appelé indicateur synthétique, est un agrégat d'indicateurs individuels valorisés.

a-L'indicateur de développement humain

L'IDH est une mesure indicative et non exhaustive du développement humain, Créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990. L'IDH est un indicateur composite qui mesure l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain

- L'espérance de vie à la naissance,
- l'accès à l'éducation, qui est mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et par le taux combiné de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur.
- le PIB par habitant (en logarithme et calculé en parité de pouvoir d'achat).

L'indicateur de développement humain permet d'estimer la durabilité sociale et économique

b-L'empreinte écologique

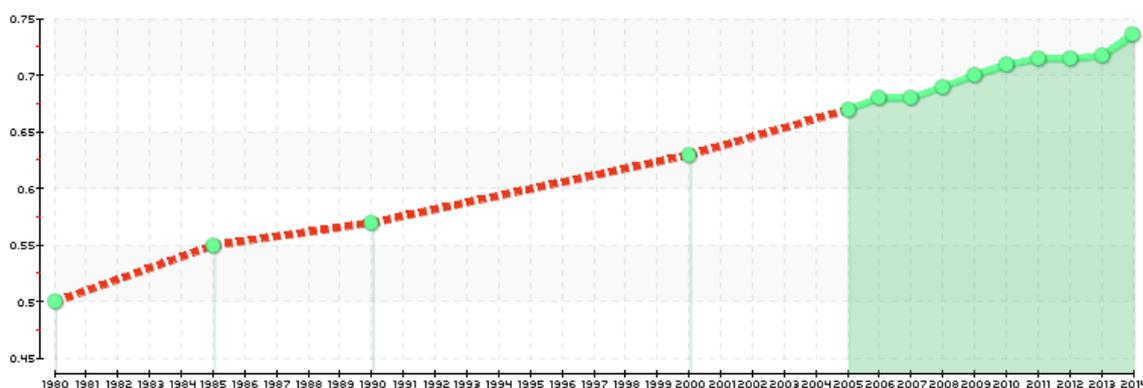
La surface biologiquement productive sur terre qui est la base commune des écosystèmes et de l'humanité est limitée.

Elle quantifie pour un individu ou une population la surface biologiquement productive nécessaire pour produire les principales ressources consommées par cette population et pour absorber ses déchets. Autrement dit : elle mesure la pression que l'homme exerce sur la nature.

L'empreinte écologique permet d'évaluer la durabilité des activités humaines courantes par comparaison à la surface disponible

La surface productive de la Terre disponible pour le développement est de 11,4 milliards d'hectares, soit en moyenne 1,9 ha/habitant or elle était en 1999 de 2,3 ha soit 20% au dessus.

Algérie - Indice de développement humain (1 = parfait / 0 = mauvais)



Source : UNDP
Années : 2015
Création : Actualitix.com - Tous droits réservés

